

## Info

# SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE : NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS



Dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique et le conflit ukrainien, la transition énergétique est plus que jamais une priorité nationale. La France doit sortir de sa dépendance aux énergies fossiles et réduire de 40 % sa consommation d'énergie d'ici 2050.

Avec l'évolution de nos modes de vie et la situation que nous connaissons depuis quelques mois maintenant, une prise de conscience est urgente et nécessaire. État, services publics et même habitants, nous sommes tous concernés par cette transition à adopter.

Dracy-le-Fort ne démérite pas en la matière et travaille tant sur le point énergétique, économique qu'écologique à travers la réalisation de plusieurs travaux ces dernières années :

- La lutte contre l'imperméabilisation des sols avec les travaux menés dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ou encore par la recouverte d'un enrobé « drainant » lors de la réfection du parking à l'intersection des Rues Salomon et de la Foussotte qui permettra une meilleure infiltration dans le sol et limitera grandement le ruissellement des eaux ;
- L'acquisition d'une nouvelle chaudière à condensation et programmable au Groupe Scolaire qui devrait nous assurer 30 % d'économie d'énergie ;
- L'isolation thermique par l'extérieur de la salle de motricité du Groupe Scolaire (17 cm d'isolant ajoutés) ;
- La réfection des toitures des bâtiments (mairie en 2017, église et bibliothèque en 2019, espace périscolaire en 2022...);
- La rénovation en lien avec le SYDESL de notre éclairage public ;
- La plantation de 15 arbres ;
- Le renouvellement des plantations au théâtre de verdure derrière la Salle Polyvalente (remplacement des lavandes).
- L'engazonnement du cimetière et des trottoirs du Domaine de l'Orbize.

Malgré les efforts déjà réalisés, les difficultés d'approvisionnement en gaz et la tension à craindre sur notre réseau électrique dans les mois à venir, nous obligent à adapter nos habitudes de consommation d'énergie dans les mois à venir. C'est dans cette optique que la Municipalité a décidé de mettre en place un plan de sobriété énergétique afin de limiter ses consommations dans l'espace public mais également dans ses bâtiments publics.

### Voici les mesures qui seront déployées prochainement :



**Optimisation du chauffage du Groupe Scolaire avec la programmation de la chaudière à condensation** en fonction des jours d'école (baisse à partir de 18h30, le mercredi, les week-ends et les vacances).



**19 degrés** : température fixée dans les bâtiments communaux.



Extinction de l'éclairage public à partir du **1<sup>er</sup> novembre** de **22h30 à 6h** durant **les 5 mois hivernaux** (de décembre à mars)



Les guirlandes seront éteintes à 22h30 **et retirées le 2 janvier 2023.**

# SÉCHERESSE DE L'ÉTÉ 2022 : LA COMMUNE EN TIRE LES ENSEIGNEMENTS

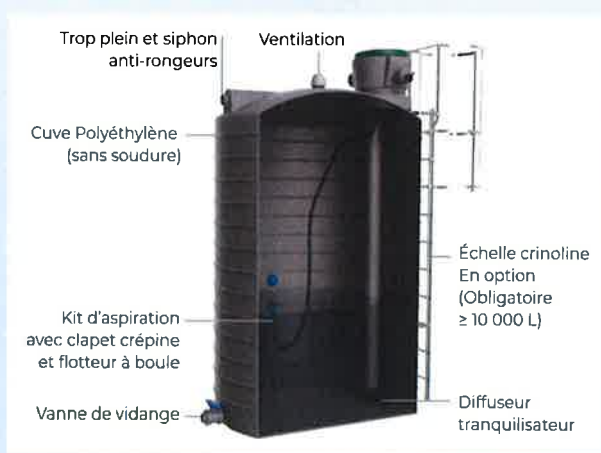
Dans la continuité de son plan de sobriété énergétique, Dracy-le-Fort a également décidé d'agir sur une autre ressource fragile qu'il devient urgent de préserver : l'eau.

Les sécheresses et les épisodes caniculaires se succédant d'année en année dégradent le niveau des cours d'eau et assèchent les nappes souterraines. Devant la situation constatée cet été, le Préfet de Saône-et-Loire a donc pris des mesures drastiques en matière de restriction des usages de l'eau. Ces dernières interdisaient entre autre aux collectivités territoriales d'assurer l'arrosage des plants et des espaces verts.

Fort heureusement, le récupérateur d'eau de pluie de moyenne capacité (récupérant les eaux pluviales de la Mairie) dont Dracy-le-Fort est doté a, au moins, permis de maintenir les jardinières de la Place. Il a été décidé de progressivement retirer les autres jardinières et de prolonger autant que possible les massifs dracyens. La Municipalité a souhaité que les plants encore viables soient donnés aux administrés qui étaient autonomes en eau sur leur propriété (récupérateur d'eau pluviale).

Une réflexion s'est ensuite engagée sur la collecte et la réutilisation des eaux de pluie. Après consultation et devant la conjoncture économique actuelle, Dracy-le-Fort s'est dotée d'une nouvelle cuve de récupération. Fournie par l'entreprise FRANS BONHOMME, ce nouveau réservoir d'une capacité de 15 000 litres avec un filtre a pris place à proximité des ateliers municipaux et récupérera donc les eaux pluviales de ceux-ci.

Après la création d'une dalle en béton par les agents du service technique, ce réservoir sera été installé début novembre et permettra ainsi à la commune de pouvoir préserver autant que possible le fleurissement si apprécié des Dracyens.



Aide départementale  
en Saône et Loire 71  
pour l'achat d'un  
récupérateur eau de pluie



En juin 2020, le Département a voté un plan environnement 2020/2030 qui comporte un volet pour la gestion de l'eau avec un soutien aux particuliers et aux agriculteurs pour financer l'achat de dispositifs de récupération de pluie.

Les informations détaillées relatives à cette aide départementale sont disponibles à cette adresse :

<https://www.saoneetloire71.fr/soutien-recuperateur-eaux-de-pluies>.

Depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2022**, les demandes peuvent se faire par la plateforme :

<https://www.habitat71.fr/renovation-energetique-aides-habitat-durable-9.html> (autres travaux)

ou via le site du Département en téléchargeant le document à remplir :

[https://www.saoneetloire71.fr/fileadmin/Le\\_departement\\_agit/recup\\_eaux/formulaireparticulier-RecupEau.pdf](https://www.saoneetloire71.fr/fileadmin/Le_departement_agit/recup_eaux/formulaireparticulier-RecupEau.pdf)

## Comment choisir sa cuve récupérateur eau de pluie ?

Le choix d'un dispositif de récupération d'eau de pluie dépend de **4 critères principaux** :

- **l'usage visé** (arrosage d'une terrasse ou d'un balcon / arrosage de jardin / utilisation extérieure ou encore pour de la rétention dans les nouveaux lotissements) ;
- **son besoin** : à titre d'exemple on utiliserait de 15 à 20 litres d'eau par m<sup>2</sup> par an ce qui représente 1 00 à 2 000 litres pour 100 m<sup>2</sup> ;
- **la pluviométrie de la zone d'habitation** : ces renseignements sont disponibles sur différents sites internet spécialisés ([www.meteopassion.com](http://www.meteopassion.com) ou [www.agate-france.com](http://www.agate-france.com))
- **la surface de la toiture** : pour calculer la surface totale alimentant la gouttière reliée au récupérateur d'eau de pluie, il vous faudra la pluviométrie (en mm par m<sup>2</sup> par an), le nombre de jours de pluie par an ainsi que la surface de la toiture.